

## visa thaïlande ?

Posté par nissart06 - le 12 Novembre 2011 à 12:42

---

bonjour a tous

j'ai un grave problème car que je part pour la Thaïlande le 2 décembre mais je n'ai pas fait de visa car on m'a dit tu le fais arriver là-bas. Mais j'ai lu sur des livres que la compagnie peut me refuser si je n'ai pas de visa en plus je comprend pas toutes les formes de visas lol car il me donne 30 jours si j'arrive par avion et que mon billet doit avoir une date de moins ou égale à 30 jours et le mien est de 2 mois comment faire je suis perdue car pour moi arriver là-bas je faisais 30 jours après départ au Laos 15 jours et retour pour 15 jours supplémentaires en Thaïlande svp aider lol le voyage approche

PS ne pas regarder les fautes d'orthographe merci encore

nissart06

=====

## Re: visa thaïlande ?

Posté par spYz - le 12 Novembre 2011 à 13:59

---

Déjà il faudra savoir combien tu restes de temps. Si c'est moins de 30 jours tu n'as besoin de rien...

=====

## Re: visa thaïlande ?

Posté par nissart06 - le 12 Novembre 2011 à 15:23

---

ben je reste 30 jours en Thaïlande et après je part 15 jours au Laos pour renouveler le visa et après je reviens 15 jours en Thaïlande donc je suis un peu perdue en tout sur mon billet aller retour il y a 2 mois

merci

=====

## Re: visa thaïlande ?

Posté par csigufr - le 13 Novembre 2011 à 06:08

---

Si tu arrives par avion, tu as 30 jours sur le territoire thaï sans visa.

Si tu arrives Par train, bus ou tout autres moyen terrestre tu as 15 jours sans visa.

Quand tu sort de Thaïlande et revient après quelques jours passé a vadrouillé en Asie (ou autre)

Tu aura de nouveau 30 jours ou 15 jours selon t'on moyen de locomotion pour entré dans le pays.

Si tu ne sort pas de Thaïlande et veut resté sur place 1 a 2 mois de plus, c'est simple, tu va au ministère des affaires étrangère et hop tu va payé quelques euros, tu sortira de la bas avec une extension « tampon du visa renouveler» mais il faut savoir que une fois effectué 2 fois 3 mois sur place il te faudra attendre 90 jours avant de pouvoir revenir en Thaïlande

En cas d'overstay, tu aura une amende de 500 bath par jours supplémentaire. A payer a l'aéroport. Bon tu aura des gros yeux, peut être même une petite leçon de morale mais si tu peut payer tu rentrera chez toi sans soucis.

A l'aéroport de Bangkok les overstay sont fréquent.

Je te souhaite un bon trip en Thaïlande.

Juste a savoir ! si tu reste 30 jours en thaï et après sort du pays 15 jours pour y revenir 15 jours de plus. Aucun besoin de visa.

=====

### Re: visa thaïlande ?

Posté par spYz - le 13 Novembre 2011 à 10:47

---

Il te faudra quand meme un Visa pour allez au Laos par contre.

=====

### Re: visa thaïlande ?

Posté par nissart06 - le 13 Novembre 2011 à 19:13

---

merci a vous deux j avais surtout peur que a laeroport de nice ou a dubai qui me refuse a cause du billet aller retour

merci encore

et une derniere question les vacssins il faut les quelles pour un homme qui part en sac a dos lol merci

=====

## Re: visa thaïlande ?

Posté par csigufr - le 14 Novembre 2011 à 05:50

---

Il est vrai que la compagnie arienne peut refuser le départ. Ça sera a toi de faire le « beau parleur » si l'hôtesse d'accueille s'en rend compte. Pour les vaccins aucun n'est obligatoire et aucun conseillé, juste avoir de bon reflex. Boire l'eau que en bouteille « fermer », évite de manger trop épicé « May pet » ect. Passe de bonne vacances...

=====

## Re: visa thaïlande ?

Posté par Supermotard - le 14 Novembre 2011 à 19:02

---

Attention tout de même au nombre de jours précis... En effet, j'ai cru comprendre que l'on parle de 4 semaines et donc 28 jours sans visa plutôt que de 1 mois qui ne veut rien dire puisqu'un mois ce peut être 28, 29, 30 ou 31 jours !

Pour les dépassement de durée au retour, ça m'est arrivé par mégarde. L'officier de l'immigration m'a fait sortir de la file et m'a confié à un collègue qui m'a fait les gros yeux et a assorti ça d'une discours de moral en thaï. J'ai juste compris que ce que j'avais fait n'était pas bien... Mais il m'a tamponné le passeport et ne m'a rien fait payer. Bon, il ne s'agissait que de moins de 24 heures de dépassement. Je pense que si c'est une durée plus importante, c'est plus sévère.

Comme ton voyage est prévu début décembre, Tu as le temps de demander et d'obtenir un visa de 2 mois prolongeable d'un mois sur place. Si tu as plus de 50 ans, tu peux demander un visa &quot;retraité&quot; de trois mois sans avoir de démarche à faire une fois en Thaïlande. Suivant ton lieu de résidence, adresse toi soit à l'ambassade de Thaïlande à paris soit aux consulat de ta région. Je sais qu'il y en a au moins un à Bordeaux et un à Lyon.

Si tu fais la démarche pour demander un visa, je te recommande de faire une demande par mél auprès soit de l'ambassade soit auprès du consulat auquel tu ira déposer ton dossier pour qu'ils te communiquent par mél les formulaires à remplir et la liste des documents qu'ils exigent. C'est important, parce que par exemple le consulat de Lyon refuse les dossiers montés avec les formulaires de l'ambassade ou d'un autre consulat.

Ensuite le mieux est de venir sur place déposer ton dossier. Prévois de l'argent espèce pour régler. Si ton dossier est complet, on te donne ton visa immédiatement.

=====